

LE DROIT BRITANNIQUE

! Cette fiche n'a pas vocation à délivrer une information complète et ne remplace pas une consultation juridique !

Je suis actuellement en France mais certains aspects de ma situation relèvent du droit britannique, qui puis-je contacter ?

Vous pouvez contacter une **association compétente en droit britannique** si :

- Vous souhaitez avoir des informations à propos du droit britannique des étrangers (asile, séjour, droits sociaux, vie au Royaume-Uni...).
- Vous souhaitez faire une demande d'asile ou de titre de séjour au Royaume-Uni.
- Vous avez été interpellé par les autorités britanniques qui vous ont renvoyé en France sans vous laisser l'opportunité de demander l'asile au Royaume-Uni.
- Vous avez reçu des documents émanant des autorités britanniques.
- Toute autre question ou problématique impliquant le droit britannique des étrangers.

Plusieurs associations interviennent dans ce domaine :

- ⇒ **Dunkirk Legal Support Team**
- ⇒ **ILPA** (Immigration Law Practitioners' Association)

A noter : Si vous souhaitez mettre en œuvre une procédure de réunification familiale car vous avez des proches résidant au Royaume-Uni, vous pouvez contacter une association française compétente dans le domaine juridique telle que la Cimade.

Elle travaillera en collaboration avec une association compétente en droit britannique.